

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

APRÈS ART. PREMIER

N° 48

## ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

---

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES DISPOSITIFS DE SAISIE ET DE CONFISCATION  
DES AVOIRS CRIMINELS - (N° 1911)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 48

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

La première phrase du neuvième alinéa de l'article 706-160 du code de procédure pénale est ainsi modifiée :

- 1° Les mots : « ainsi que » sont remplacés par le signe : « , » ;
- 2° La première occurrence du mot : « et » est remplacée par le signe : « , » ;
- 3° À la fin, sont ajoutés les mots : « ainsi que de collectivités territoriales ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'ajouter les collectivités territoriales à la liste des personnes morales pouvant bénéficier du dispositif d'affectation sociale des immeubles confisqués.